



VICHYCOMMUNAUTÉ

D.A. N° 2020-02 du 06/01/2020

**ARRETE DE M. LE PRESIDENT
PRESCRIVANT LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE D'ABREST**

Le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment la section 6 relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme encadrée par les articles L153-36 à L153-48,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération Vichy Val d'Allier approuvé le 18 juillet 2013,

Vu la délibération du 13 juin 2019 relative au bilan du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vichy Val d'Allier puis la délibération complémentaire du 26 septembre 2019 prescrivant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Vichy Val d'Allier afin d'étendre son application à la globalité du territoire de Vichy Communauté,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abrest approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2017,

Vu la délibération N° 32 du conseil communautaire du 13 Juin 2019 approuvant les modalités de mise à disposition du public des dossiers de modification simplifiée des Plans Locaux d'Urbanisme

Considérant qu'après deux années d'application du Plan Local d'Urbanisme susvisé, des points de dysfonctionnement ont été relevés dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme et qu'il convient de procéder à des ajustements du règlement écrit.

Considérant que des erreurs mineures de zonage ont été repérées à la suite de l'approbation du document et qu'elles peuvent être rectifiées dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée,

Considérant que, conformément à l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme, la présente modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée,

.../...



VICHYCOMMUNAUTÉ

D.A. N° 2020-02 du 06/01/2020

ARRETE

Article 1. – Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Abrest est engagée.

Article 2. – Le projet de modification sera notifié à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme. L'Autorité Environnementale sera également saisie pour examen au cas par cas visant à soumettre ou non le projet de modification du PLU d'Abrest à évaluation environnementale.

Article 3. – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie d'Abrest et au siège de Vichy Communauté durant 1 mois.

Article 4. – Conformément à la délibération N° 32 en date du 13 juin 2019, les modalités de mise à disposition du projet de modification du PLU seront exécutées comme suit :

- Mise à disposition du public, pendant un mois, du projet de modification et d'un cahier d'observations au siège de l'agglomération de Vichy Communauté et en mairie d'Abrest aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Mise à disposition du public du projet de modification sur le site internet de Vichy Communauté.

Les dates d'accomplissement de ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition, par voie de presse et affichage.

Fait à Vichy, le 06/01/2020.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rendu exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture le :

13 JAN. 2020

Publié le :

13 JAN. 2020

Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE DE M. LE PRESIDENT N° 2020-02 DU 06/01/2020

Objet de l'acte : PRESCRIVANT LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE D'ABREST

.....
Date de décision: 06/01/2020

Date de réception de l'accusé 13/01/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06JANV2020_02

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200106-06JANV2020_02-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2020-02.pdf (99_AR-003-200071363-20200106-06JANV2020_02-AR-
1-1_1.pdf)